

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr.  
RESTREINTE

AR/35  
4 juillet 1950

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Lettre en date du 3 juillet

adressée par le Président de la Commission de conciliation  
aux Ministres des Affaires étrangères de l'Egypte, de la Jordanie, du Liban  
et de la Syrie

Excellence,

Le 15 juillet, la Commission de conciliation pour la Palestine terminera les travaux qu'elle a poursuivis à Genève au cours des six derniers mois. Elle reprendra ses réunions à Jérusalem, son siège officiel, au début du mois d'août.

Au mois de décembre dernier, lorsque la Commission, au terme de la session qu'elle avait tenue à New-York décida d'aller s'établir pour quelque temps à Genève, elle pensait qu'au centre même des activités européennes des Nations Unies, elle pourrait demeurer facilement en contact avec le Gouvernement de . . . , les autres gouvernements arabes et le Gouvernement d'Israël.

La Commission de conciliation avait espéré qu'au cours de sa session à Genève elle pourrait trouver un moyen de rapprocher les parties et de les aider à régler toutes les questions pendantes entre elles. Elle vit dans la réunion de Genève une occasion propice pour débattre ces questions avec des délégués arabes et israélien. La Commission reconnaissait que parmi ces questions certaines présentaient un caractère d'urgence. Elle estimait, également, que dans l'esprit de ceux qui désirent la paix et la stabilité en Palestine, aucun problème ne pouvait être considéré comme étant sans importance.

Au cours des mois passés à Genève, la Commission conserva longtemps l'espoir de réussir dans ses efforts en vue de trouver une méthode qui convînt

également aux Gouvernements arabes et au Gouvernement d'Israël, et qui permet d'engager des négociations dans l'intérêt de toutes les parties. Ces efforts, et les réactions qu'ils ont provoquées de la part des gouvernements intéressés, ont fait l'objet du dernier rapport adressé par la Commission au Secrétaire général des Nations Unies. Dans son septième rapport, qu'elle est sur le point de terminer, la Commission a dû indiquer qu'elle était arrivée à une impasse.

Au moment où elle prend la décision de se rendre à Jérusalem, ayant en vue la nécessité d'élaborer un rapport pour la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, la Commission de conciliation souhaite avoir l'occasion de prendre contact directement avec le Gouvernement de . . . . , les autres Gouvernements arabes et le Gouvernement d'Israël.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Claude de Boisanger  
Président